

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
D ECONOMIE GÉNÉRALE, POLITIQUE AGRICOLE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL ACSE

Option : ACSE

Durée : 3 heures

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 7 pages

SUJET

PREMIÈRE PARTIE (10 points)

PREMIÈRE QUESTION (3 points)

A l'aide du **document 1**

1. Définissez la notion de pouvoir d'achat. (1 point)
2. Quels sont les facteurs susceptibles de le modifier? (2 points)

DEUXIÈME QUESTION (3 points)

1. En vous aidant de vos connaissances personnelles, vous citerez les trois principaux facteurs susceptibles d'agir sur la croissance économique. (1 point)
2. Vous expliquerez le rôle de chacun dans le processus de croissance. (2 points)

TROISIÈME QUESTION (1,5 point)

L'expression suivante tirée du **document 1** « En mars 2013, le moral des ménages s'est dégradé de deux points. Il reste inférieur à sa moyenne de long terme (100) ». Que signifie la baisse de deux points mentionnée dans le texte ?

QUATRIÈME QUESTION (2,5 points)

Le **document 1** fait état d'une contraction du PIB en volume

1. Quelle est la signification d'une telle contraction ? (1 point)
2. Présentez les conséquences possibles d'une telle situation. (1,5 point)

DEUXIÈME PARTIE (10 points)

Dans un développement structuré et argumenté, vous répondrez clairement à la question suivante :

Depuis le traité de Rome et la mise en œuvre de la PAC, l'agriculture est soutenue financièrement. Ce soutien se justifie-t-il toujours? Justifiez et argumentez votre position.

DOCUMENTS

DOCUMENT 1 : Une baisse historique du pouvoir d'achat - Le monde mars 2013

DOCUMENT 2 : Tableau Montant des patrimoines nets. <http://www.observationsociete.fr/> Centre d'observation de la société

DOCUMENT 3 : Résultat courant avant impôts par actif non salarié en valeur réelle selon les catégories d'exploitations - Agreste, RICA, indicateurs de revenu par catégorie d'exploitations

DOCUMENT 4 : Soutien public à l'agriculture et au développement rural : l'équité introuvable ? – Extraits - Economie Rurale 262 – Mars/Avril 2001 - Pierre Dupraz, Yves Léon, Michel Pech - Institut National de la Recherche Agronomique, Unité d'économie et sociologie rurales - Rennes

DOCUMENT 5 : Agriculture : une réforme à petits pas. - Extraits - Antoine de Ravignan - Alternatives Economiques n° 331 - janvier 2014

Une baisse historique du pouvoir d'achat

En 2012, la forte hausse des impôts a fait reculer le pouvoir d'achat de 0,4% selon l'Insee

Pouvoir d'achat en baisse, chômage en hausse : la publication, à moins de vingt-quatre heures d'intervalle, de deux mauvais indicateurs conjoncturels, risque de compliquer la tâche du président de la République, François Hollande, qui doit s'exprimer jeudi 28 mars sur France2.

Les résultats détaillés des comptes nationaux trimestriels du 4^e trimestre 2012, rendus publics mercredi 27 mars par l'Insee, confirment la contraction du produit intérieur brut (PIB) en volume en fin d'année (-0,3%) et sa stagnation en 2012. Mais surtout, ils font état d'une baisse historique du pouvoir d'achat des ménages (-0,4% sur l'année), logique eu égard à la hausse continue du chômage depuis bientôt deux ans.

C'est, précise, l'Insee, « *le premier recul depuis 1984 (-1,1%)* », année qui a suivi le tournant de la rigueur lors du premier septennat de François Mitterrand, mentor de l'actuel chef de l'Etat.

Au quatrième trimestre 2012, le pouvoir d'achat a même baissé de 0,8% après avoir stagné pendant l'été. Mesuré par unité de consommation, ce qui permet de le ramener à un niveau individuel, il se replie de 1% en 2012. La masse salariale et les prestations sociales ayant contribué à progresser, l'Insee explique la baisse du pouvoir d'achat des ménages par la forte hausse des impôts : + 10% en 2012, après + 6,6% en 2011, du fait de la poursuite du redressement des finances publiques.

Sur le seul quatrième trimestre 2012, les impôts sur le revenu ont augmenté de 7% après + 4% au troisième trimestre. La hausse de la pression fiscale au second semestre résulte notamment des mesures votées pour améliorer le rendement de l'impôt sur le revenu en 2012, ainsi que de la contribution exceptionnelle pour les redevables de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en toute fin d'année.

Il n'est guère surprenant, dans ces conditions, que la consommation des ménages ait ralenti. Elle reste toutefois plus dynamique que leur revenu.

Les Français ont donc puisé dans leur épargne – quand ils en ont – pour ne pas trop rogner sur leur consommation.

La crise sans fin dans laquelle est plongée l'économie française pèse sur le moral des ménages et sur celui des citoyens. La popularité de François Hollande et la confiance des ménages sont, toutes deux, en berne.

Popularité de François Hollande et confiance des ménages sont toutes deux en berne

En mars 2013, le moral des ménages s'est dégradé de deux points à 84 points. Il reste très inférieur à sa moyenne de long terme (100). Cette détérioration est directement corrélée à la perception que les Français ont de l'évolution de leur niveau de vie et du chômage.

L'opinion des ménages sur le niveau de vie futur en France a reculé de 5 points en mars. Le solde correspondant (-74) se situe, lui aussi, à son minimum historique. Et le pessimisme l'emporte sur le chômage (les ménages sont plus nombreux à anticiper une hausse). Il retrouve son plus haut niveau depuis juillet 2009. Sur ce terrain, François Hollande risque d'avoir du mal à convaincre. ■

CLAIRE GUÉLAUD

Le Monde, jeudi 28 mars 2013

Document modifié pour les besoins de l'épreuve

DOCUMENT 2

Montants des patrimoines nets en euros

	Limite des 10 % les moins fortunés	Patrimoine médian	Limite des 10 % les plus fortunés
Age			
Moins de 30 ans	300	7 200	91 500
De 30 à 39 ans	800	48 600	312 700
De 40 à 49 ans	1 300	132 500	510 700
De 50 à 59 ans	2 000	203 700	648 500
De 60 à 69 ans	3 300	211 500	693 300
70 ans et plus	3 800	148 600	524 600
Catégorie sociale			
Agriculteur	170 400	539 200	1 420 000
Artisan, commerc., indus.	9 700	266 800	959 500
Profession libérale	23 600	482 600	1 640 000
Cadre	10 000	214 500	660 800
Profession intermédiaire	3 200	111 000	408 100
Employé	300	21 700	267 700
Ouvrier qualifié	600	28 800	276 500
Ouvrier non qualifié	100	5 500	174 800
Agriculteur retraité	5 500	152 900	559 000
Indépendant retraité	8 000	282 300	1 020 000
Salarié retraité	3 200	166 500	534 500
Inactif n'ayant jamais trav.	500	6 000	225 800
Ensemble	1 600	113 500	501 600

Source : Insee, enquête Patrimoine 2009-2010.

Note : il s'agit de patrimoines nets, les dettes sont déduites.

<http://www.observationsociete.fr/> Centre d'observation de la société

DOCUMENT 3

Résultat courant avant impôts par actif non salarié en valeur réelle selon les catégories d'exploitations											
	Valeurs annuelles moyennes en millier d'euros 2013					Évolution du revenu annuel en %			Valeurs triennales moyennes en millier d'euros 2013		
	2010	2011	2012	Moyenne 2010-2012	2013 prév.	2013/2012	2013/moy 2010-2012	« 2013 »/« 2000 » ¹	« 1990 » ¹	« 2000 » ¹	« 2013 » ¹
Ensemble	32,2	35,5	36,1	34,6	29,4	- 18,7	- 15,1	+ 1,4	22,0	28,1	33,6
Céréales, oléagineux, protéagineux	44,2	49,9	56,7	50,3	24,2	- 57,3	- 51,8	+ 2,8	24,7	30,4	43,6
Cultures générales	61,6	62,8	77,9	67,4	50,8	- 34,8	- 24,7	+ 4,0	32,0	38,6	63,8
Ensemble grandes cultures	49,5	53,7	62,7	55,3	31,8	- 49,3	- 42,5	+ 3,1	27,4	33,4	49,4
Légumes et champignons	33,6	20,6	33,4	29,2	25,4	- 24,0	- 12,9	- 0,2	16,4	27,3	26,5
Fleurs et horticulture diverse	22,7	16,9	21,6	20,4	17,5	- 18,9	- 14,0	- 3,0	22,2	27,7	18,7
Ensemble maraîchage et horticulture	27,8	18,5	26,5	24,3	20,8	- 21,5	- 14,4	- 1,7	19,3	27,6	21,9
Viticulture	40,2	47,8	39,6	42,5	52,6	+ 32,9	+ 23,7	- 1,3	45,2	55,7	46,7
Arboriculture fruitière	17,8	25,1	30,0	24,3	32,1	+ 7,2	+ 32,2	+ 2,3	23,0	21,5	29,1
Bovins lait	26,7	30,3	24,3	27,1	25,1	+ 3,6	- 7,2	+ 1,3	17,8	22,5	26,6
Bovins viande	16,3	17,4	21,5	18,4	19,8	- 8,0	+ 7,5	- 0,8	16,3	21,7	19,6
Bovins mixtes	24,2	27,9	25,8	25,9	25,8	+ 0,3	- 0,4	+ 1,5	14,3	21,8	26,5
Ovins et caprins	20,4	19,4	18,7	19,5	17,6	- 5,9	- 9,8	+ 1,4	13,2	15,5	18,5
Porcins	37,5	35,9	45,6	39,7	40,5	- 11,2	+ 2,1	+ 8,3	27,7	14,4	40,7
Volailles	30,7	30,7	32,8	31,4	20,8	- 36,6	- 33,8	+ 1,4	16,0	23,3	28,1
Ensemble élevages hors sol	32,2	31,5	35,0	32,9	27,5	- 21,4	- 16,4	+ 3,3	19,7	20,4	31,3
Polyculture, polyélevage	31,8	35,7	36,4	34,6	26,2	- 28,1	- 24,4	+ 2,7	17,3	23,1	32,8

1. Moyenne triennale affectée à l'année indiquée (« 2013 » : moyenne des résultats 2011, 2012, 2013 affectée à 2013).

L'évolution « 2013 »/« 2000 » correspond à l'évolution entre les moyennes des années 1998 à 2000 (« 2000 ») et 2011 à 2013 (« 2013 »).

Champ : ensemble des moyennes et grandes exploitations (PBS > 25 000 euros)

DOCUMENT 4

Extraits - Soutien public à l'agriculture et au développement rural : l'équité introuvable ? Pierre Dupraz, Yves Léon, Michel Pech - *Economie Rurale* 262 – Mars/Avril 2001

Institut National de la Recherche Agronomique, Unité d'économie et sociologie rurales -Rennes

L'équité renvoie aux notions de justice et d'impartialité. En économie, l'équité d'une politique est le plus souvent discutée selon ses effets sur les inégalités de revenus. La modulation des aides compensatoires envisagée en France relève directement de ce type d'appréciation. En revanche la mise en avant du concept de multifonctionnalité vise davantage à asseoir l'impartialité de l'attribution du soutien public à l'agriculture aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de ce secteur. Considérant le développement rural en Europe ou même celui de l'agriculture des pays en développement c'est davantage l'effet des politiques sur les opportunités de développement économique et social des uns et des autres qui est en cause. A ses débuts, la PAC avait, au niveau européen, des objectifs clairement établis reposant sur les principes d'efficacité et de réduction des inégalités de revenu. L'application de cette politique s'est rapidement trouvée en contradiction avec ces mêmes principes, considérés sur le plan international. L'absence de consensus politique sur l'avenir du secteur agricole européen est sans doute la cause de la prudence de réformes visant à préserver sa compétitivité internationale apparente, en maintenant l'essentiel de ses effets redistributifs issus du soutien des prix, malgré leur caractère inégalitaire, entre grandes et petites exploitations, entre systèmes de production et entre Etats-membres.

Le développement économique et la transformation de l'agriculture des dernières décennies se sont soldés par le déclin des populations agricole et rurale, une moindre fourniture d'aménités rurales et l'accroissement de la pollution d'origine agricole, en contradiction avec les nouvelles attentes de la société. Face à cette évolution caractérisée par une polarisation des activités économiques, les politiques de développement rural visent à rétablir une certaine équité *territoriale* entre les différentes catégories d'espace. Si ces politiques ont un objectif premier d'équité, elles se veulent également efficaces, en étant partie prenante d'un développement économique susceptible de répondre aux demandes de la société, en particulier urbaine.

DOCUMENT 5 (1/2)

Agriculture : une réforme à petits pas

La réforme de l'agriculture française fait un pas en avant en faveur de l'emploi et de l'environnement. Mais elle reste très timide.

Ce mois-ci, les députés examinent en première lecture le projet de "loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt". Parmi les objectifs affichés : corriger les dérives d'une agriculture productiviste dont les impacts sur la qualité des produits, l'eau, les sols, les paysages et la biodiversité nourrissent un divorce croissant avec la société. Et endiguer l'hémorragie des emplois dans le secteur, alors que la France compte plus de 3 millions de chômeurs.

L'agriculture a perdu un million d'actifs en vingt ans. En 1990, 2 millions de personnes travaillaient sur un million d'exploitations. En 2010, elles n'étaient plus que un million sur 500 000 exploitations, dont 650 000 équivalents temps plein sur 300 000 grandes et moyennes structures assurant 90 % de la production nationale. Bertrand Hervieu, vice-président du Conseil général de l'agriculture, l'un des architectes de la loi, résume son enjeu : *"Est-ce que nous finirons avec 200000 exploitations ? Voulons-nous aller vers une agriculture de firmes, positionnée sur les marchés internationaux, qui aura définitivement tourné le dos à l'agriculture familiale ?"*

Une Pac à la carte

Ce débat intervient au moment où sont mises en place les modalités du partage entre producteurs des aides de la politique agricole commune (Pac) sur la période 2014-2020. Soit 9,1 milliards d'euros annuels pour la France, auxquels s'ajoutent environ 2 milliards d'euros de financements nationaux. Il correspond aussi à une certaine renationalisation de la politique agricole en Europe. De fait, l'accord sur le budget 2014-2020 de l'Union européenne (février 2013) et celui sur le financement de la Pac (juin 2013) marquent un repli des Etats membres sur leurs intérêts nationaux.

Le budget européen, équivalent à 1 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Union, recule de 3,5 % par rapport à l'exercice 2007-2013. *"Ce qui signifie en termes réels une baisse de l'ordre de 10 %"*, observe Gilles Bazin, agroéconomiste et professeur à AgroParisTech. Le budget de l'agriculture, seul secteur économique à faire l'objet d'une politique commune au sein de l'Union, est quant à lui réduit de 12 %, à 370 milliards d'euros pour 2014-2020. Ce recul frappe dans les mêmes proportions les pays d'Europe centrale et orientale (- 13 %), traduisant la panne de la solidarité des anciens membres.

De moins en moins "commune", la Pac est par ailleurs de plus en plus "à la carte". En 2011, 12 % des exploitants européens ont capté les trois quarts des aides directes (et même près du tiers pour 1,6 % d'entre eux !). A l'approche de la négociation budgétaire pour 2014-2020, Dacian Cioloș, le commissaire européen à l'Agriculture, ambitionnait de rééquilibrer les aides de la Pac en faveur des filières, des régions et des producteurs qui en ont le plus besoin et de renforcer les conditionnalités environnementales. Mais il n'est pas facile de remettre en cause les positions acquises. Pas plus que de faire s'accorder vingt-huit pays. Les Etats membres n'ont accepté de signer des réformes pour 2014-2020 qu'à la condition de disposer de larges marges de manoeuvre pour les appliquer, au gré de leurs intérêts et des rapports de force politiques locaux.

Du fait de l'histoire de la Pac, les aides versées conduisent actuellement à des écarts importants : un agriculteur touche en moyenne 345 euros par hectare en Picardie ou dans le Nord-Pas-de-Calais (ces moyennes cachant elles-mêmes de fortes disparités), contre 200 euros dans le Limousin et 120 dans le Languedoc-Roussillon. La nouvelle Pac exige des Etats qu'ils fassent converger ces montants entre régions. Mais pas nécessairement jusqu'à les égaliser (la moyenne est de 266 euros/ha en France) : il suffit qu'elles atteignent partout au minimum 60 % de la moyenne et que cet ajustement soit réalisé d'ici à 2019. Par ailleurs, les Etats membres ont le droit de limiter à 30 % maximum les pertes de primes pour les agriculteurs concernés.

Autre mesure importante, mais également "à la carte" : au lieu d'une aide uniforme par hectare, qui incite à l'agrandissement des exploitations, les Etats auront le droit de "surprimer" les premiers hectares cultivés, dans la limite de la surface moyenne des exploitations, soit 52 hectares en France. L'enveloppe totale affectée à ce paiement dit redistributif pourra représenter 30 % de celle des aides du "premier pilier". Cette disposition de la nouvelle Pac a été adoptée grâce à l'obstination de Stéphane Le Foll, ministre français de l'Agriculture. Mais elle est purement facultative.

L'arbitrage français

Dans ce système à la carte, la France a fait ses choix : environ un milliard d'euros, sur les 12 milliards d'aide annuels, sera progressivement transféré vers l'élevage, au détriment des grandes cultures. En effet, avec l'envolée des prix des céréales depuis 2006, les écarts de revenus entre producteurs ont explosé. En 2011, le résultat courant avant impôts (le revenu après déduction des charges d'exploitation et des amortissements) d'un céréalier moyen à

DOCUMENT 5 (2/2)

plein-temps s'élevait à 50 000 euros par an (avec 33 000 euros d'aides perçues), tandis que celui d'un éleveur de bovins à viande atteignait à peine 16 000 euros (malgré un montant d'aides équivalent). Les premières simulations de la nouvelle répartition font apparaître, d'ici à 2019, un recul des aides à l'hectare pour les régions de grande culture de 64 euros en Ile-de-France (sur 317) ou encore de 80 euros en Picardie (sur 345), au bénéfice des régions de polyculture-élevage comme le Limousin ou la Franche-Comté.

[...]

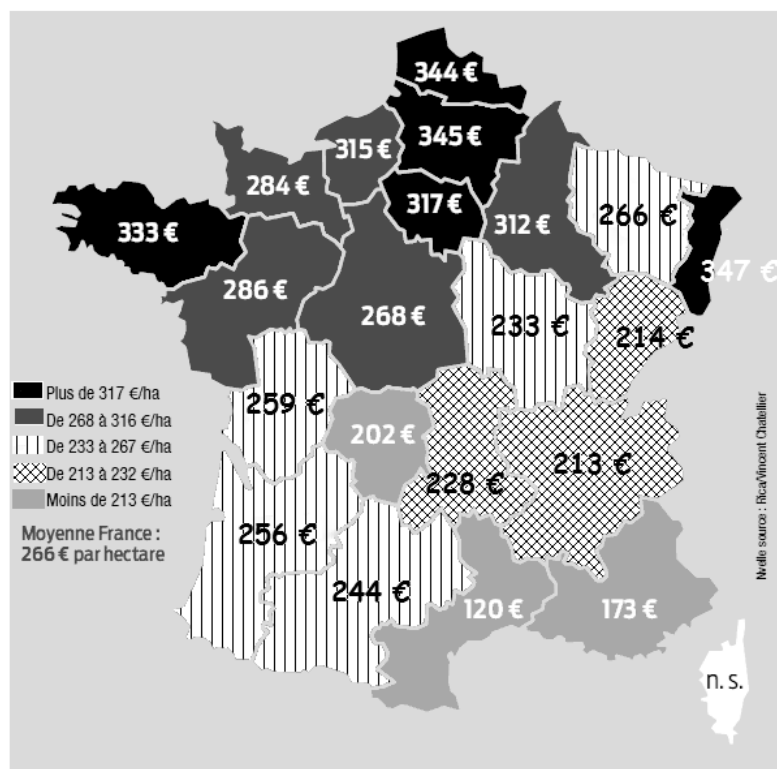
Une portée limitée

Quels qu'ils soient, ces arbitrages s'inscrivent dans le cadre d'une Pac certes réformée, mais dont les principes fondamentaux restent les mêmes, rappelle Gilles Bazin : *"Un système d'aides liées au nombre d'hectares, créateur de rentes et d'inégalités."* La loi d'avenir prévoit de renforcer le contrôle administratif sur les acquisitions ou les locations de terres agricoles, l'une de ses mesures phares aux yeux des jeunes et futurs agriculteurs. Il est en effet urgent d'entraver les agrandissements d'exploitations qui bloquent les installations de nouveaux agriculteurs. Mais comment vouloir éteindre un incendie quand on l'attise en même temps en conservant un système essentiellement fondé sur les primes au foncier ?

"La solution passerait, reprend Gilles Bazin, par des aides attribuées par actif, conditionnées à des exigences environnementales et dirigées en priorité vers les filières et les zones qui en ont besoin et par conséquent variables en fonction des prix de marché." Un système qui éviterait de verser d'énormes primes aux grandes exploitations céréalières lorsque les cours du maïs ou du blé sont élevés, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Cela permettrait aussi de soutenir des secteurs comme les fruits et légumes, grands oubliés de la réforme, alors qu'ils représentent le principal poste déficitaire dans les échanges extérieurs agroalimentaires de la France.

Quant aux conditionnalités environnementales de la nouvelle Pac, elles sont à peine plus contraignantes que l'ancienne : *"80 % des producteurs répondent déjà aux critères retenus"*, note Gilles Bazin. Bref, en l'absence d'une réforme plus profonde du cadre européen, la loi d'avenir que la France s'apprête à adopter sera d'une portée limitée.

Paiements à l'hectare en 2010, moyennes régionales, en euros



Document modifié pour les besoins de l'épreuve

Antoine de Ravignan
Alternatives Economiques n° 331 - janvier 2014